

Centre démocrate humaniste (cdH)

Groupe des conseillers provinciaux cdH de Namur

Conférence de presse.

*Un budget provincial 2009 plus réaliste, plus prospectif, plus humain !
L'alternative du cdH de la Province de Namur.*

Namur, le 1er décembre 2008.

Commentaire initial.

L'état des finances et la crise qui touchent les citoyens imposent que la Province fasse mieux avec une fiscalité qui diminue.

Pour accroître son efficacité et donc sa crédibilité, la Province doit sans attendre se recentrer sur ses métiers de base au lieu de se disperser dans moult activités peu efficaces et souvent en compétition avec d'autres.

Nos propositions budgétaires n'ont pas pour ambition d'englober la totalité des problèmes. Elles sont à considérer comme autant de pistes possibles qui souhaitent aboutir à la conclusion qu'une diminution de la fiscalité provinciale est possible, si avec courage et clairvoyance, le Conseil provincial et sa majorité en particulier osent, enfin, s'inscrire dans une profonde analyse des moyens en souhaitant les dédier à des actions prioritaires plus en phase avec les besoins exprimés par les citoyens de notre province.

Par cet exercice constructif, le groupe des élus cdH souhaite amener la majorité provinciale PS-MR à plus de bon sens et d'ouverture en vue de l'élaboration d'un budget 2009 plus REALISTE, plus PROSPECTIF et plus HUMAIN.

A Un budget 2009 plus REALISTE.

1. Par une maîtrise de la fiscalité.

Il apparaît aujourd'hui clairement que l'accroissement fiscal voulu par la majorité en 2008 était excessif. En présentant sa proposition de budget, la majorité fière de ses excédents ne parvient pas à reconnaître qu'elle va à contre courant alors que les autres niveaux de pouvoir plus conscients des difficultés de nos concitoyens face à la crise, tentent de réduire les charges qui pèsent sur les entreprises et la population ou acceptent provisoirement de légers déficits budgétaires : aux grands maux les grands remèdes !

1.1 Via la suppression de la taxe sur les établissements dits dangereux ou taxe environnementale.

Cette taxe injuste qui frappe toutes les activités économiques (artisans, commerçants, PME/PMI) qui font l'objet d'un permis unique ou d'une autorisation d'exploiter est contraire à toute volonté de développement économique et donc d'emplois. Depuis plusieurs années, le cdH provincial réclame sa suppression. Nous rééditons à nouveau cette demande pour 2009.

Recettes ordinaires en – 229.000 €

1.2 Via une **réduction de 25% de la taxe sur les panneaux d'affichage.**

Notre proposition vise à réduire sensiblement la taxe sur les panneaux publicitaires afin qu'elle touche moins ou pas du tout les petits et moyens commerces et entreprises. Nous proposons pour cela d'adapter le règlement en visant les panneaux de plus grande taille qui polluent notre environnement.

Recettes ordinaires en – 200.000 €

1.3 Via **une réduction des additionnels au Précompte Immobilier**

La Cour des comptes, dans son commentaire relatif au budget 2009 fait remarquer que le projet de budget élaboré par la majorité ne respecte pas la circulaire budgétaire à de nombreuses occasions dont au niveau de l'estimation des rentrées fiscales relatives aux additionnels au PI. La Cour demande que le montant soit augmenté de 0,4%, ce qui produira une recette supplémentaire de +/- 215.000 €. Si l'on ajoute cette recette au boni annoncé de l'exercice propre qui est de +/- 525.000 €, on identifie un surplus budgétaire direct correspondant à 740 000 €.

Nous proposons que ce surplus soient directement affecté à une réduction des additionnels au PI ce qui correspondrait à ramener le taux de ces additionnels à **1465 centimes** au lieu des 1485 proposés par la majorité. Cette disposition sans effets sur les dépenses participerait à une amélioration du pouvoir d'achat des citoyens et réduirait les charges des commerçants et entreprises pourvoyeuses de richesses et d'emplois.

Effets sur l'équilibre budgétaire : néant.

2. Par l'inscription au budget de **montants réalistes.**

La proposition de budget 2009 fait état d'une recette issue des dividendes du Holding Communal et de Dexia correspondant à 1 € alors que la circulaire budgétaire du Ministre Courard adressée aux communes les engage à indiquer dans un esprit de prudence le même montant que l'an dernier ! Face à la couardise du député aux finances ou à sa gêne face aux surplus budgétaires, nous plaidons pour plus de réalisme en proposant que la majorité inscrive au moins 25% des recettes de l'an dernier, soit 110.000 €.

Recettes à l'ordinaire en plus 110.000 €.

3. En évitant les **dépenses pharaoniques** .

- **Renoncer au projet insensé de Cité administrative** sur le Campus provincial.

Notre groupe est opposé à l'idée même d'une Cité administrative à Salzinnes sur le site du Campus provincial. Pour nous, l'Administration provinciale doit, comme aujourd'hui, se trouver aussi dans le cœur de la Ville de Namur. Un centre-ville doit être caractérisé par une mixité de fonctions : enseignement, administration, commerce et habitat. Ces fonctions se renforcent mutuellement. Cela contribue à l'animation notamment commerciale. « Il faut ramener la vie en ville » comme le disait André Antoine récemment. C'est d'ailleurs... le sens du vibrant plaidoyer tenu par le député aux Finances lorsqu'il justifie la présence d'un centre de Congrès à la Bourse du Commerce en plein centre de Namur.

En outre, l'administration doit pouvoir être accessible au plus grand nombre de citoyens. La proximité par rapport aux gares ferroviaire et de bus est un élément important pour une institution qui se doit d'être proche de ses concitoyens. Une Cité extra muros va à l'encontre de cet impératif. Elle posera en outre des problèmes de mobilité à Salzinnes.

De plus, l'heure n'est pas aux projets pharaoniques car la crise va nous toucher de plein fouet. Quel sens cela a-t-il de se lancer dans de grands travaux pour installer une administration sur un nouveau site alors même que des membres de la majorité et pas des moindres, notamment le Président du BEP, nous invitent à prêter attention au risque de voir les provinces disparaître ?

C'est pourquoi le cdH formule les propositions suivantes qui affectent le budget extraordinaire :

1. La suppression de la vente d'immeubles (notamment, celui de la rue Basse-Marcelle) pour un montant de 400.000 euros. En effet, pour nous, l'immeuble ne doit pas être cédé. On peut soit le rénover de fond en comble, soit le raser et le reconstruire avec des considérations énergétiques et patrimoniales. Cette dernière option, la reconstruction, a d'ailleurs notre préférence. Le maintien d'un bâtiment administratif à cet endroit a aussi l'avantage d'être en conformité avec l'affectation du sol ;
2. En corollaire, nous demandons la suppression de l'alimentation d'un Fonds de Réserve pour un montant équivalent (400.000 euros à l'extraordinaire) ;
3. Dans le même contexte, nous demandons que soit réduite de 100.000 euros le montant affecté à l'étude pour la Cité administrative pour les consacrer à une étude visant en 2010 la reconstruction d'un bâtiment en centre ville.

Effets sur le budget ordinaire : quasi nul.

- En **limitant le confort inutile et ostentatoire du Collège provincial.**

En ces temps de restrictions pour tous, le Collège provincial doit montrer l'exemple en réduisant son train de vie de pharaon. Aujourd'hui, les cabinets des députés occupent ensemble plus de 30 personnes auxquelles il faut ajouter 6 chauffeurs.

Nous estimons que les vrais besoins ainsi que la qualité et l'importance du personnel des administrations sont de nature à viser la **réduction par 2 des coûts des cabinets.**

Un staff suffisant pourrait sans difficultés s'organiser sous la forme de pools avec :

- outre 2 agents (un chef de cabinet et une secrétaire) par député ;
- un pool de 4 agents administratif pour l'ensemble du collège ;
- un pool de 3 chauffeurs pour les 6 députés (nos excellences ne voyagent pas toutes en même temps).

Les économies escomptées d'une telle formule atteignent 300.000 € par an.

Dans le même contexte, **un pool voiture pour les députés serait limité à 3 berlines** au lieu de 6 actuellement ; d'où une économie escomptée de 40.000 € par an.

Nos excellences lorsqu'elles sortent de charges bénéficient d'un **parachute doré** correspondant à une ou plusieurs années de salaire (ex : à l'occasion d'un précédent départ, un député permanent de notre Province a bénéficié d'une indemnité correspondant à 42 mois de salaire). Nous demandons la suppression de ce type d'avantage hors normes et hors réalités économique et sociale de notre temps.

Une telle décision courageuse réduirait à elle seule le budget ordinaire de 75.000 € par an.

Au total, ces dispositions réduiraient les dépenses ordinaires de plus de 400.000 € par an.

- **En valorisant mieux le potentiel des outils provinciaux.**

L'imprimerie provinciale est un outil performant financé par toute la collectivité provinciale. Nous ne pouvons admettre que ses capacités techniques et professionnelles ne soient pas mieux exploitées. Alors que la Province se veut « au service », nous demandons que l'imprimerie augmentent ses travaux pour tiers (publics et associatifs) afin de réduire son important et anormal déficit.

Recettes ordinaires en plus 2009 : 20.000 €.
Dépenses ordinaires en plus 2009 : 10.000 €.

B. Un budget plus PROSPECTIF.

1. Par une rationalisation structurelle de l'administration provinciale.

1.1 Via une fusion du Service des relations publiques avec celui du Service des Relations internationales.

Nous sommes interpellés par l'existence de deux services provinciaux : celui des Relations Publiques et celui des Relations Internationales.

Pourquoi 2 services, 2 directions pour faire, dans les faits, la même chose ? Ne se serait-il pas plus simple de laisser le BEP s'occuper de l'économique, le Gouverneur s'occuper de ses réceptions et le service provincial de l'enseignement des sollicitations à l'école hôtelière ?

Nous avons vraiment le sentiment que ce service des Relations Internationales créé à une époque où la province avait d'autres priorités, est aujourd'hui en mal de reconnaissance, en mal de travail.

Nous pensons donc que ses faibles missions pourraient utilement être reprises par le service des Relations Publiques et nous insistons pour que cette fusion se fasse « rapidement » dans l'intérêt de l'efficacité provinciale.

Dépenses ordinaires en – 40.000 €.

1.2 Via la fusion du Service du Personnel avec celui de la Direction des Ressources Humaines.

Dans toutes les organisations modernes, on tente d'optimiser les services par branche d'activités. Vu la situation de notre administration, nous proposons la fusion immédiate de ces

deux services à vocation plus que complémentaire. Ceci pourrait engendrer une économie d'échelle de 10 %.

Dépenses ordinaires en moins : 90.000 €.

1.3 Via le **transfert de l'Office de Promotion Agricole au BEP.**

Les entreprises agricoles constituent aujourd'hui de véritables entités économiques. Elles sont confrontées à des difficultés non seulement liées à l'évolution de leur rentabilité mais également aux conditions de production et de financement.

L'environnement et ses multiples composantes doivent être prises en compte par l'agriculture.

Enfin, la politique agricole européenne où le développement rural prend une importance accrue au regard des aides directes, il est essentiel que le monde agricole puissent en tenir compte et idéalement anticiper le mouvement.

Pour ce faire, nous estimons que le BEP, grâce à ses cellules spécialisées, à ses projets transversaux et à sa structure ouverte, apporterait un élan nouveau à une politique agricole provinciale endormie.

Sans effets sur le budget.

2. Par une **politique du Tourisme mieux coordonnée et plus efficace.**

Il est de notoriété politique que la Province ne parvient pas à harmoniser sa politique touristique. Il existe trop d'acteurs qui se marchent sur les pieds et qui se neutralisent en permanence.

De plus, la Province n'a pas su intégrer le nouveau paysage institutionnel en matière de promotion touristique.

Comme beaucoup d'autres opérateurs du secteur, le cdH propose une rationalisation importante et immédiate qui génèrera des économies d'échelle, plus d'efficacité et plus de visibilité. En attendant les résultats de l'opération, il est proposé de réduire la dotation accordée à la FTPN.

La participation au Centre d'ingénierie wallon nous paraît aussi essentielle.

Dépenses ordinaires en – 40.000 €.

3. Par une **politique de l'enseignement et de la formation revue et plus en phase avec les besoins et les moyens propres à chacun.**

Si les choix de formation et d'enseignement en province de Namur sont judicieux, les dépenses liées à ce secteur, par contre, sont trop élevées : près de 5.250.000 € au total dont plus de 4.000.000 d'€, pour l'enseignement de plein exercice ; Bien trop cher par rapport aux autres réseaux d'enseignement.

Pour aller dans ce sens, le cdH propose de :

1. Radiographier et passer au scalpel chaque créneau de dépense.
2. Reprofiler l'organisation à partir du cadre légalement subventionné par la Communauté Française.
3. Supprimer les doubles emplois, entre autre en personnel surnuméraire.
4. Rendre l'autonomie aux chefs d'établissement et aux acteurs de terrain pour plus d'efficacité.
5. Supprimer l'actuelle lourdeur de la machine administrative (rapports incessants des acteurs de terrain vers l'administration centrale) et privilégier l'aide directe aux chefs d'établissement.
6. Réformer l'APEF (Administration Provinciale de l'Enseignement et de la Formation) en allégeant sa structure ; économies escomptées dès 2009 : 40 000 €.
7. « Relooker » les internats avec dès 2009, une invitation faite aux Service technique des bâtiments de réaliser un plan pluriannuel de grand entretien des locaux réservés aux internats.
8. Se concentrer et dialoguer en permanence avec l'enseignement officiel secondaire et avec la Haute école du réseau libre.

Dépenses en – à l'ordinaire : 40.000 €.

4. Par des actions pratiques en matière de protection de l'environnement.

4.1 Etude de faisabilité d'un réseau de microcentrales hydro-électriques.

En énergie alternative, une énergie n'est pas souvent évoquée, il s'agit de la micro hydro-électricité (production d'énergie électrique à partir de nos cours d'eau, de chutes d'eaux, de barrages).

La ville de Rochefort s'est déjà intéressée au sujet (Hydroval, à Poix Saint-Hubert, une microcentrale hydro-électrique de capacité de production de 400 Kwh est installée sur le petit ruisseau du Val de Poix)

Notre province est sillonnée de nombreux ruisseaux et rivières et même d'un fleuve important, propices à la réalisation de microcentrales hydro-électriques.

Historiquement, de nombreux sites sur nos ruisseaux ont été utilisés avec succès dans le passé pour produire, grâce à de grandes roues à aubes, l'énergie nécessaire au fonctionnement de moulins à farine, à huile, de papeteries, d'activités sidérurgiques.

De nombreux biefs (canaux d'amenée d'eau vers des roues) sont toujours les témoins de cette activité économique. Des roues témoignent toujours de l'utilisation des ruisseaux comme source d'énergie.

Nous pourrions donc tirer parti de biefs existants à aménager, de dénivelés importants pour étudier la possibilité d'équiper ceux-ci de turbines ou de roues productrices d'électricité à usage local ou à fournir au réseau. Il y a lieu d'examiner les possibilités sur le Viroin, la

Molignée, la Lesse, le Bocq et peut-être aussi le Samson. N'oublions pas non plus la Meuse équipée de nombreux barrages-écluses, où l'on pourrait utiliser l'énergie des chutes d'eau.

Même de petites structures de lacs de retenue pourraient être envisagées là où une forte déclivité de terrain se présente.

Nous avons en province de Namur, des structures capables d'accompagner l'étude de faisabilité d'un tel réseau confiée à un bureau d'études spécialisé.

Quel beau projet pour réveiller et rendre un peu d'énergie (renouvelable....) à la fondation Close. Quelle opportunité pour le Service technique provincial et pour l'Inasep ! Le Bep aussi, pourrait être concerné.

N'oublions pas non plus nos contrats de rivière, et particulièrement celui de la Haute-Meuse qui peut être utile dans ce domaine et dont la Province est pourvoyeuse de fond.

Une telle étude de faisabilité suppose un budget que nous fixons pour cette année à 100.000 € à porter à l'extraordinaire du budget. La charge au budget ordinaire serait donc de 5.000 €.

En termes d'investissement, la Région wallonne pourrait prendre une partie à sa charge, de même qu'Idefin.

4.2 Via le remboursement aux citoyens concernés, des centimes additionnels au PI relevant de l'accroissement de leur revenu cadastral suite à des travaux réalisés avec l'aide des éco-prêts.

Dépenses ordinaires en + : 5.000 €.

4.3 Via la **réalisation d'une étude « basse énergie »** liée à un concours d'architecture pour le bâtiment rue Basse Marcelle. Cette étude remplace celle de la cité administrative

Dépenses à l'extraordinaire : 50.000 € (plutôt que 150.000 €).

C. Un budget plus HUMAIN.

1. C'est ne pas croire en l'avenir que de réduire le budget réservé à **la petite enfance**.

Le groupe cdH du Conseil provincial demande :

- un accroissement de 50.000 € des moyens réservés à l'opération **Bébébus** de manière à pouvoir développer un deuxième Bébébus qui circulerait du côté de Mettet;

- le rétablissement au niveau de l'an dernier des subsides accordés à **Imaje**, soit un accroissement de 50 000 €.

Dépenses ordinaires en + : 100.000 €.

2. La **Culture** doit sortir de sa grande misère.

Le groupe cdH provincial suggère pour 2009 d'accroître le budget culturel d'un montant significatif de 150.000 € réparti comme suit:

- pour la **Maison de la Poésie**, restaurer le budget initial de 2008, soit un accroissement 5.000 €,
- pour l'asbl, **les loisirs du travailleur**, un subside de 5.000 €,
- en vue d'une amélioration de la **programmation de la Maison de la Culture** augmenter le subside d'un montant de 140.000 €.

Dépenses ordinaires en + : 150.000 €.

3. Un **logement** pour les plus démunis est une priorité pour le cdH.

Poursuivant ses propositions en la matière le groupe cdH suggère :

- d'octroyer un **chèque propriétaire** de 50 € par mois pendant 5 ans aux personnes résidant actuellement dans les zones HAPET (habitat permanent) qui achètent ou construisent un logement;
- d'exonérer du supplément de centimes additionnels au PI, les personnes qui ont vu leur revenu cadastral augmenter à la suite de travaux financés par un éco-prêt.

Dépenses ordinaires en + : 35.000 €.

4. L'isolement social et culturel imposent des efforts en matière de **citoyenneté**.

En guise de première initiative, le cdH propose de renforcer la citoyenneté par la création d'un Prix provincial de la Mémoire. Ce Prix serait destiné aux élèves de rhétorique de toutes les écoles de la province, tous réseaux confondus. L'avantage de la formule du Prix de la Mémoire réside dans l'investissement des élèves. Nous affecterions 25.000 euros à l'organisation et à la remise de ce Prix.

Dépenses ordinaires en + : 12.000 €.

D. BUDGET ALTERNATIF : proposition de modifications à l'exercice ordinaire.

(voir tableau Excel joint)